

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Collection

Working
paper

Le nationalisme régional et l'Union européenne : le cas de la Catalogne

Gladys Crognalatti

Avril 2013

Avec le soutien de _____



L'Europe pour
les citoyens



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE


Solidarité

Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen Pour la Solidarité

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pouglasolidarite.be

www.pouglasolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

La Transition : un enjeu économique & social pour la Wallonie, Cahier n° 32, Mars 2013

Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?, Cahier n° 31, Février 2013

Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 30, novembre 2012

L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 29, Juin 2011

Les emplois verts, nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe, Cahier n°28, mai 2012

Vieillesse active et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, Alimentation : circuits courts, circuits de proximité, Cahier n° 20, 2009

Charlotte Creiser, L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Thomas Bouvier, Construire des villes européennes durables, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Séverine Karko, Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, Libéralisation des services et du secteur associatif, Cahier n° 9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques, Cahier n° 8, 2006

Éric Vidot, La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ? Cahier n° 7, 2006

Anne Plasman, Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise, Cahier n° 6, 200

Ce working paper est une publication électronique qui peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur, et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations.

¹ Tetart (Franck), « UE – Nationalismes régionaux : vers une fragmentation accrue de l'Europe ? », La revue géopolitique, <http://www.diploweb.com/UE-Nationalismes-regionaux-vers.html>

Introduction

Le 18 octobre 2012, un accord a été conclu pour la tenue d'un référendum en 2014 sur l'autodétermination catalane. Cette région n'est pas la seule à manifester une volonté d'indépendance. L'Écosse a fait de même en signant, le 15 octobre 2012, un accord avec le gouvernement de Londres pour l'organisation d'un référendum sur la question de l'indépendance de cette région. Dans certains pays membres de l'Union, l'indépendantisme régional est au centre des préoccupations politiques. L'Écosse, la Catalogne, la Corse ou encore la Flandre, toutes ces régions manifestent des volontés d'autonomie particulièrement prononcées. Ce phénomène prend sa source de différentes manières, selon les cas de figure.

La référence à la nation est un phénomène identitaire qui a été initié en Europe¹. Il est intéressant d'observer qu'à l'heure où l'Union européenne entend renforcer son intégration et a pratiquement aboli ses frontières intérieures, certaines régions manifestent une volonté de se différencier de leur propre État en se séparant de celui-ci. De telles revendications posent la question de l'appartenance à l'Union européenne. La cause principale et énoncée de ces revendications nationalistes actuelles est souvent d'ordre économique. En effet, l'Europe est actuellement traversée par une grave crise économique et financière. La gestion de celle-ci, ainsi que la répartition des richesses opposent parfois différents protagonistes. Cependant, les raisons de ces nationalismes sont multiples et ne se limitent pas à une simple lecture du contexte économique actuel.

1. Indépendantisme régional et l'Union européenne

L'Union européenne est une collaboration sans précédent entre 27 pays, qui ont décidé de mettre en commun certaines compétences étatiques, afin d'améliorer la coopération et la cohérence entre les politiques des différents pays. Aucune organisation supranationale n'a encore atteint un tel niveau d'intégration. En effet, à l'heure où d'autres organisations régionales se limitent à une coopération purement économique, les pays de l'UE collaborent dans des domaines très variés : coopération en matière pénale, sécurité commune, etc. En 1985, l'Union européenne a mis en place « l'espace Schengen » dans le but de supprimer les frontières intérieures. Cet accord a donc permis de créer un espace libre de circulation et d'y appliquer « les quatre libertés » : libertés de circulation des capitaux, des services, des biens et des personnes, et de mettre en place un marché commun de libre concurrence. Par définition, cette organisation est une union d'États membres, voulant coopérer et profiter pleinement des avantages d'une mise en commun de certaines politiques.

¹ Tetart (Franck), « UE – Nationalismes régionaux : vers une fragmentation accrue de l'Europe ? », La revue géopolitique, <http://www.diploweb.com/UE-Nationalismes-regionaux-vers.html>

A l'heure actuelle, les moyens de communication, la multiplication des échanges entre les différents pays et la liberté de mouvement, permettent un métissage et une interaction grandissante entre les personnes.² Dans ce contexte de mondialisation, on serait tenté de penser que le référent national perdrait de son importance, au profit d'une globalisation de la structure référentielle. Paradoxalement, dans certaines régions d'Europe, nous observons une volonté de différenciation par rapport à l'État pour ainsi se rapprocher d'une structure plus locale.

Alors que l'UE entend créer un espace public européen commun et établir une véritable citoyenneté européenne, des nationalistes et indépendantistes régionaux se font entendre et émettent la volonté de se séparer d'un État membre, sans pour autant s'éloigner de l'Union. Cela donne lieu à une sorte de fragmentation de l'Europe et de ses États membres.

1.1. Repli avant tout économique ?

L'économie et les richesses sont deux critères clés dans l'établissement de volontés indépendantistes. En effet, on observe que les régions bénéficiant de certaines richesses (pétrole, etc.) ou d'une économie particulièrement florissante, développent une volonté de se séparer de l'État central pour bénéficier exclusivement de ces avantages. Ce phénomène est particulièrement accentué en moment de crise. En situation difficile, le principe de solidarité nationale est mis de côté, au profit d'un repli identitaire et économique, dans le but de préserver sa région des désastres d'une situation économique et financière mondiale particulièrement rude.

Cependant, les revendications indépendantistes d'ordre économique ne datent pas d'hier. En effet, déjà au 18^{ème} siècle, lors de l'indépendance américaine, une des principales pannes de discordance entre l'Angleterre et ses treize colonies était la taxation de certains produits. Le 'Boston Tea Party' a consisté en la destruction de tonnes de thé en protestation contre le système de taxation mis en place à l'époque. Cet événement eut une grande portée et amorcera la guerre d'indépendance américaine. Dans ce cas de figure, la crise était d'ordre économique et politique. En effet, la Britain's East India Company était confrontée à un important déficit³. Pour le combler, le gouvernement anglais vota le « Tea Act », permettant l'exportation de marchandise des colonies sans payer de taxes. Cet événement attira l'ire des américains car cela allait à l'encontre du principe de « No taxation without

² Tetart (Franck), « UE – Nationalismes régionaux : vers une fragmentation accrue de l'Europe ? », La revue géopolitique, <http://www.diploweb.com/UE-Nationalismes-regionaux-vers.html>

³ « Boston Tea Party », the coming of the American revolution 1764-1776, Massachusetts Historical Society, <http://www.masshist.org/revolution/teaparty.php>

representation ». En effet, sous la « Bill of Right (1689) », lorsque la représentation parlementaire des colonies n'était pas assurée, toute taxe était considérée comme illégale. La crise économique et politique est aussi très marquée dans le cas de la Catalogne. En effet, cette région jouit d'un secteur touristique important mais aussi d'industries, d'exportations et d'un secteur des services performant. Elle est une des régions les plus économiquement actives d'Espagne. Selon les chiffres de l'IDESCA (Institut Statistiques de Catalogne), cette région est en tête des communautés autonomes d'Espagne, en termes d'exportations (26,15% des exportations espagnoles, chiffres de 2010). En pleine crise économique et financière mondiale, le gouvernement catalan a demandé un pacte fiscal dans le but de bénéficier de plus d'autonomie fiscale. Ce pacte leur aurait permis de gérer leur contribution financière à l'État central espagnol et ainsi récolter leurs propres impôts⁴. Ce projet fut refusé par le gouvernement de Madrid, déclenchant une crise politique. Sur les bancs des parlementaires catalans nationalistes, on pouvait entendre des expressions telles que : « España nos roba » (l'Espagne nous vole). Certains estiment que l'utilisation de paroles insultantes envers les institutions n'a pas sa place au sein de l'hémicycle. D'autres en revanche, notamment Anna Simó présidente du ERC, estimaient que « l'Espagne nous vole, n'est pas une insulte mais une réalité »⁵. Ces faits traduisent l'animosité et la crainte de certains, envers un pouvoir central qui favoriserait les régions économiquement moins actives au détriment de la Catalogne.

Cependant, la Catalogne n'est pas n'est la seule région touchée. En effet, d'autres régions d'Europe revendiquent davantage d'indépendance économique et politique au détriment de la solidarité avec les régions moins développées. En Belgique, la Flandre a vu son économie bondir depuis les années 60. Le président de la N-VA, parti conservateur libéral flamand, plaide pour un changement politique profond, qui tendrait vers le confédéralisme, et revendique une plus grande autonomie par rapport à la Wallonie.

Par ces exemples, nous observons que le critère économique tient une place importante dans les revendications d'ordre indépendantiste. En effet, les régions tendent à faire l'évaluation financière des avantages et inconvénients de leur appartenance à un État. On peut y voir le développement d'une logique assez utilitariste⁶, qui vise à maximiser les bénéfices de leur région.

⁴ Morel (Sandrine), «Catalogne : le virage indépendantiste», Le Monde international, 16/11/2012

⁵ Noguera (Miguel), « El Parlamento catalán vuelve a tolerar expresiones como "España nos roba" », El País : http://ccaa.elpais.com/ccaa/2011/12/13/catalunya/1323777126_387684.html

⁶ Tetart (Franck), « UE – Nationalismes régionaux : vers une fragmentation accrue de l'Europe ? », La revue géopolitique, <http://www.diploweb.com/UE-Nationalismes-regionaux-vers.html>

1.2. Le principe de solidarité

Ces faits démontrent une certaine fragmentation des valeurs de l'Union. En effet, selon les principes fondateurs de l'Union européenne « les sociétés des États membres sont caractérisées par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces valeurs jouent un rôle important, notamment dans deux cas concrets. Premièrement, le respect de ces valeurs est une condition préalable pour toute adhésion d'un nouvel État membre à l'Union selon la procédure énoncée à l'article I-58. Deuxièmement, le non-respect de ces valeurs peut mener à la suspension des droits d'appartenance d'un État membre à l'Union (article I-59) »⁷.

Le principe de solidarité est un des fondements politiques de l'Union européenne. Le slogan de l'Union, utilisé pour la première fois en 2000, est particulièrement représentatif « Uni dans la diversité ». Il évoque l'unité des peuples européens malgré leurs différences et « la manière dont les Européens se sont rassemblés, en créant l'Union européenne, pour œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité, s'enrichissant ainsi des diverses cultures, traditions et langues du continent »⁸. La CECA, qui donna naissance un peu plus tard à l'Union européenne, avait pour objectif l'interdépendance des États dans le domaine du charbon et de l'acier. Le but était de créer une solidarité européenne et d'éviter toute autre guerre. Jacques Delors, président de la Commission de 1985 à 1994, a toujours mis en avant le « tryptique » essentiel au bon fonctionnement de l'Union européenne : « La compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit »⁹. Ces trois éléments ont eu une place importante dans l'élaboration de l'Acte unique européen (1986). Au-delà des objectifs de libéralisation des marchés et d'optimisation de la compétitivité, le principe de solidarité était aussi inclus dans ce mécanisme. Cependant, ce principe est parfois mis à mal pour des raisons d'ordre économique ou politique.

L'Union européenne, et les pays qui la constituent, jouissent d'une diversité culturelle impressionnante. Le slogan européen le démontre parfaitement, la diversité des peuples fait partie intégrante de la richesse de l'Union. Cependant, ces spécificités peuvent parfois engendrer des conflits et des divergences d'opinion. Les raisons sont d'ordre économique ou politique mais elles peuvent aussi provenir de l'organisation étatique elle-même.

⁷ « La construction européenne à travers les Traités , Les principes fondateurs de l'Union », Europa : http://europa.eu/scadplus/constitution/objectives_fr.htm

⁸ « La devise de l'UE », Europa : http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/motto/index_fr.htm

⁹ Bertoncini (Yves), « La solidarité au sein de l'Union européenne : fondements politiques », Fenêtre sur l'Europe: <http://www.fenetreeurope.com/php/page.php?section=chroniques&id=995>

1.3.État et Nation, un couple dépassé ?

L'État peut se définir comme étant une « société politique résultant de la fixation, sur un territoire délimité par des frontières, d'un groupe humain présentant des caractères plus ou moins marqués d'homogénéité culturelle et régi par un pouvoir institutionnalisé »¹⁰. Cette définition est à mettre en parallèle avec la Nation. En effet, « Nation désigne un groupe humain envisagé sous le rapport de la communauté d'origine, de langue »¹¹. On l'observe dans cette dernière définition, la nation tend à rapprocher d'un point de vue culturel les citoyens d'une même origine et à former une unité homogène au sein de la nation. L'État est régi institutionnellement, dispose de pouvoirs légitimes sur le plan interne et international¹² et peut regrouper plusieurs communautés. Cependant, certains États se heurtent parfois à la difficulté de cohabitation de plusieurs nations au sein de leur État.

Selon M. Guigliani, Président de la Fondation Robert Schuman, l'État-Nation « s'efforce de faire coïncider géographiquement deux entités, l'État, entité politique géographiquement définie et la nation qui est une construction politique à partir de l'unité culturelle ou ethnique d'un peuple. »¹³ Les revendications nationalistes régionales tendent vers cet idéal d'État-Nation pour essayer d'amener une plus grande homogénéité culturelle et identitaire au sein du futur nouvel État. Selon Daniel Hermant, « l'objectif est de rétablir la culture nationale dans toute sa pureté¹⁴ ». Cependant, pour d'autres, l'État-Nation est une utopie, car si « la taille minimale de la nation est l'individu, le nombre potentiel de nations est quasiment illimité »¹⁵.

A l'heure actuelle, le phénomène de globalisation a pris une ampleur inégalée. Les mouvements de populations, l'affluence des nouveaux moyens de communication (internet, télévision, etc.), les exportations/importations favorisent l'ouverture entre les différents pays. Le contrôle exercé par les États sur ces moyens d'échange est de plus en plus faible et profite à l'établissement d'une citoyenneté globalisée¹⁶. Les migrations favorisent le brassage des cultures et les échanges entre les populations, parfois au détriment de l'unité politique et sociale¹⁷. Les organisations internationales, non-gouvernementales ou autres,

¹⁰ Définition du dictionnaire Larousse en ligne : <http://www.larousse.fr/>

¹¹ Définition du dictionnaire Trésor de la langue française informatisé

¹² Guigliani (Jean-Dominique), « L'État-Nation dans la globalisation au XXIème siècle », http://www.jd-gigliani.eu/fr/article/cat-3/65_LEtat-nation-dans-la-globalisation-au-XXIeme-siecle.html

¹³ *ibid*

¹⁴ Hermant (Daniel), « Editorial. Nationalismes et construction européenne », *Cultures & Conflits* : <http://conflits.revues.org/658>

¹⁵ Siroën (Jean-Marc), « L'État-Nations survivra-t-il à la mondialisation ? » Université Paris Dauphine : <http://www.dauphine.fr/siroen/epi.pdf>

¹⁶ *ibid*

¹⁷ *ibid*

mettent au défi la légitimité des États, en contestant les «prérogatives étatiques traditionnelles »¹⁸. En effet, les valeurs universelles telles que les droits de l'homme font partie du droit international et sont inscrites dans des chartes qui se doivent d'être respectées par les États.

Cependant, le phénomène de mondialisation ne semble pas avoir la cote auprès des citoyens européens. En effet, la perte d'une identité culturelle, d'un modèle social ou encore d'une langue poussent les populations à se rebeller contre un système qui ne respecterait pas les particularités des peuples. Car la tendance à l'uniformisation économique engendre une recrudescence de la différenciation au niveau régional ou local¹⁹. Ils craignent que leur identité ne soit balayée au profit d'une globalisation qui semble prendre de plus en plus d'importance.

1.4. La réponse de l'Union européenne

Face à cette vague de volontés d'indépendantisme régional, l'Union européenne offre diverses solutions. Les partisans d'une Union européenne fédérale, comme le parlementaire Guy Verhofstadt, estiment que l'État-nation est un principe dépassé. Selon lui, pour prendre de l'importance sur le plan international et être compétitif face aux grandes puissances, il faudrait mettre en place un système supranational fort²⁰. Il affirme que « les marchés financiers ont détruit la souveraineté des États-nations ». Selon lui, l'unique solution pour récupérer cette souveraineté perdue se trouve dans l'Union européenne. Il faudrait établir un véritable gouvernement européen, un passeport européen ou encore une sécurité sociale commune²¹.

Le principe de subsidiarité pourrait être une autre solution aux régions à volonté d'indépendance. Ce principe est une des clés du processus décisionnel de l'Union. En effet, il consiste en une prise de décision à différents niveaux (européen, national, régionale). Il concerne les compétences partagées entre l'Union et les États. L'Union n'intervient que si elle est « est en mesure d'agir plus efficacement que les États membres »²². L'UE a établi trois questions à se poser pour l'application de ce principe :

¹⁸ ibid

¹⁹ Michel Maffesoli, « Société ou communauté. Tribalisme et sentiment d'appartenance », Corps et culture [En ligne], Numéro 3 | 1998, mis en ligne le 12 octobre 2007, Consulté le 08 mars 2013. URL : <http://corpsetculture.revues.org/520>

²⁰ Cohn Bendit (Daniel), Verhofstadt(Guy), « Debout l'Europe ! », André Versailles éditeur, Bruxelles, 2012

²¹ ibid

²² «Le principe de subsidiarité», Europa :

http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/lisbon_treaty/ai0017_fr.htm

- « L'action a-t-elle des aspects transnationaux qui ne peuvent pas être réglés par les États membres ? »
- « Une action nationale ou l'absence d'action seraient-elles contraires aux exigences du traité ? »
- « L'action au niveau européen présente-t-elle des avantages manifestes ? »²³

Ce principe permet de donner la possibilité aux gouvernements régionaux, quand les critères sont remplis, de prendre des décisions, et cela leur permet ainsi d'acquérir une certaine autonomie dans les prises de décision.

Lors de la mise en place du traité constitutionnel, un article a été ajouté, à la demande explicite de l'Espagne. Cette article a été repris dans le Traité de Lisbonne et affirme que « Elle (Union européenne) respecte les fonctions essentielles de l'État, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale. »²⁴ Dans cet article, nous pouvons y voir une volonté de protéger les frontières des États européens. Cependant, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ou principe d'autodétermination, est un principe fondamental de la Charte des Nations Unies depuis 1945²⁵. Il existe donc un paradoxe entre, d'une part, la volonté de protéger l'intégrité territoriale d'un État de l'Union et le principe universel d'autodétermination des peuples. Car si une région venait à se séparer de son État central, sans le consentement de celui-ci, quelle position devrait adopter l'UE? D'une part, elle doit assurer l'intégrité de son territoire et, d'autre part, elle doit respecter le principe d'autodétermination des peuples.

Si une région d'un pays membre de l'Union européenne venait à prendre son indépendance, cela représenterait un évènement sans précédent dans l'histoire de l'UE. Peu de déclarations officielles sur le sujet émanent des institutions européennes²⁶. Certains craignent qu'un tel évènement ne provoque un effet boule de neige. En effet, d'autres régions pourraient, elles-aussi, revendiquer leur indépendance, ce qui pourrait mener à une « balkanisation²⁷ » des pays et des régions de l'Union. D'autres entendent gérer chaque situation de manière individuelle, pour éviter une expansion démesurée des mouvements indépendantistes régionaux.

²³ ibid

²⁴ Bertoncini (Yves) « l'UE, la Catalogne et les indépendantismes régionaux », Notre Europe Institut Jacques Delors : <http://www.notre-europe.eu/media/separatisme-bertoncini-ne-jdi-dec12.pdf>

²⁵ Ozden(Melik) et Golay (Christophe), « Le droit des peuples à l'autodétermination », Programme Droits Humains du Centre Europe – Tiers Monde (CETIM): <http://www.cetim.ch/fr/documents/bro12-auto-A41-fr.pdf>

²⁶ Thibodeau (Marc), « Montée de fièvre indépendantiste en Europe » : http://www.alterinfo.net/Montee-de-fievre-independantiste-en-Europe_a82598.html

²⁷ « Diviser en États autonomes un ensemble territorial ou politique, afin de profiter des divisions ainsi créées. » définition Larousse en ligne

La majorité des régions qui prônent leur indépendance ou l'autodétermination, entendent rester dans l'Union européenne. Cependant, si un tel cas de figure venait à se réaliser, la question de l'adhésion de ces régions se posera. En effet, il n'est pas acquis que ces régions soient automatiquement intégrées dans l'Union européenne. Selon certains, elles devront initier une nouvelle procédure d'adhésion et ainsi entamer de nouvelles négociations. L'adhésion d'un nouveau pays exige le respect de plusieurs critères :

- L'évaluation des institutions du nouvel État. Celles-ci doivent être « stables, démocratiques et respecter et protéger les minorités »²⁸
- L'évaluation de la viabilité du marché de l'État. Il doit être capable de rivaliser avec la concurrence au sein de l'Union²⁹.

De plus, ces États devront absorber l'acquis communautaire et inclure les règles européennes dans leur législation³⁰. Ces critères mettent en avant les éléments nécessaires à la viabilité d'un État au sein de l'Union. Ils posent certaines questions quant aux régions à volonté d'indépendance. En effet, cette volonté de tendre à un idéal culturel homogène ne risquerait-il pas de mettre à mal certaines minorités vivant dans ces régions ? Un si petit État serait-il viable économiquement face à la concurrence européenne ? A-t-il la capacité organisationnelle d'absorber les législations européennes et d'en adapter ses institutions ? En cas d'indépendance de ces régions, il serait peut-être hasardeux d'accorder automatiquement l'adhésion à ces nouveaux États sans vérifier qu'ils rencontrent bien les critères. Car même si ces régions font partie de l'Union, il n'est pas acquis qu'elles rempliront les critères individuellement, pour entrer dans l'UE.

De plus, pour qu'une région puisse acquérir le statut d'État, il faut qu'elle soit reconnue sur le plan international et aussi par les pays frontaliers, qui reconnaissent la limite de leurs frontières. Cependant, l'adhésion de nouveaux États à l'Union pourrait être fortement altérée par le pays d'où la région séparatiste émane. En effet, le traité d'adhésion d'un pays à l'Union européenne doit être signé par tous les États membres ainsi que par le pays candidat. Un, ou plusieurs pays, peut s'opposer à l'adhésion, et ainsi bloquer le processus. Ce problème s'est déjà posé pour la Turquie. En effet, le processus d'adhésion de ce pays à l'Union européenne a commencé en 1987 et n'a toujours pas abouti. Dans ce cas-ci, plusieurs problèmes se posent, notamment le différent avec Chypre. Ce dernier est membre de l'UE depuis 2004 et est farouchement opposé à l'adhésion de la Turquie. Cette

²⁸ « Elargissement, les étapes pour adhérer », toute l'Europe : <http://www.touteleurope.eu/fr/actions/construction-europeenne/elargissement/presentation/les-etapes-pour-adherer.html>

²⁹ *ibid*

³⁰ *ibid*

fragmentation de certains États de l'UE va à l'encontre de la logique d'intégration prônée par l'Union. Cela offre un panorama relativement éclaté de cette Union, qui se voit confronté à un nouveau challenge.

Une des régions particulièrement touchée par ce mouvement est la Catalogne. Par sa situation géographique et son histoire, la Catalogne bénéficie d'une forte identité culturelle. Les volontés indépendantistes sont particulièrement présentes dans cette région d'Europe, depuis de nombreuses années. Analysons ensemble la situation dans cette région d'Espagne si particulière.

2. La Catalogne

La Catalogne est l'une des 17 communautés autonomes que compte l'Espagne. Elle bénéficie donc d'une certaine autonomie sur le plan politique et administratif. Avec plus de sept millions d'habitants, la Catalogne est la seconde région la plus peuplée d'Espagne, après l'Andalousie. Par sa situation, elle représente un bastion industriel et commercial très important. En effet, située au bord de la Méditerranée, elle jouit d'une facilité d'échanges commerciaux avec différents pays d'Europe. De plus, la langue catalane possède le statut de langue co-officielle dans la constitution espagnole.

En Catalogne, le parti de centre droit Convergencia i Unio (CiU) occupe les devants de la scène politique. Le CiU fut le premier parti de 1980 à 2003, dirigé par le Catalan Jordi Pujol. En 2010, ils remportèrent largement les élections. Son président actuel, Artur Mas, est un fervent défenseur de la cause catalane et a même récemment ôté le « o » final de son prénom pour le rendre encore plus catalan. Ce parti nationaliste modéré prône l'auto-détermination du peuple catalan, c'est-à-dire le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes³¹.

Cependant, ce parti se garde d'utiliser l'appellation « indépendantisme » dans les discours officiels. On peut y voir un refus de s'identifier au mouvement indépendantiste basque Batasuna, considéré comme étant le bras politique de l'ETA. Cette organisation, dont les initiales signifient « Pays basque et liberté » fut créée au début des années 60, durant la période franquiste. Ils se définissaient comme un groupe visant à lutter contre le régime du général Franco et soutenir les mouvements ouvriers, sous couvert d'une idéologie d'extrême

³¹ Ozden(Melik) et Golay (Christophe), « Le droit des peuples à l'autodétermination », Programme Droits Humains du Centre Europe – Tiers Monde (CETIM): <http://www.cetim.ch/fr/documents/bro12-auto-A41-fr.pdf>

gauche révolutionnaire d'inspiration marxiste³². Ce qui surprend, dans le développement de l'ETA est que ce mouvement a continué d'exister après le renversement du régime dictatorial. L'ETA prône la liberté de la nation basque. Cependant, à la transition démocratique de l'Espagne, ces régions ont obtenu un statut d'autonomie relativement important. Cela n'a pas freiné l'ETA dans ses activités terroristes. On dénombre plus de 800 victimes de cette organisation. Elle ne jouit pas d'une image positive au sein de la population espagnole.

2.1. Crise politique et économique

En 2012, le CiU et le parti de l'opposition Esquerra Republicana de Catalunya (gauche républicaine nationaliste) se sont accordés sur un référendum d'autodétermination de la communauté autonome catalane. L'élément déclencheur fut le refus du gouvernement central espagnol, de la proposition d'autonomisation fiscale.

Bien qu'étant une des provinces les plus économiquement actives d'Espagne, la Catalogne a subi de plein fouet la crise économique et financière que traverse l'Europe depuis 2008. Le gouvernement catalan a proposé à Madrid l'autonomie fiscale pour bénéficier de recettes supplémentaires et ainsi redresser son budget déficitaire. Dans ce sens, elle espérait se rapprocher du système dont bénéficient les communautés autonomes basque et navarre. En effet, ces deux régions jouissent du « Concierto Económico », un pacte fiscal pluriannuel qui leur permet de collecter des impôts et de profiter d'une certaine autonomie financière. Cependant, le projet catalan a été refusé par le gouvernement de Mariano Rajoy, provoquant les élections anticipées du 25 novembre dernier. La victoire est revenue au parti nationaliste en faveur de l'autodétermination du peuple catalan et de la tenue d'un référendum.

Le gouvernement central est farouchement opposé à la tenue de ce référendum et plaide pour l'unité du pays en ces moments de grave crise économique. Durant la campagne électorale catalane, le président espagnol, Mariano Rajoy, s'est fermement investi pour empêcher la mise en place du référendum. En effet, il s'est rendu à 4 reprises dans cette communauté autonome pour soutenir Alicia Sanchez-Camacho, la candidate du Parti Populaire de Catalogne (PPC). C'est la première fois qu'un président espagnol s'investit avec autant de véhémence dans des élections régionales. Néanmoins ses efforts n'ont pas payé puisque le CiU remporta les élections régionales.

³² Wieviorka (Michel), « E.T.A. et la violence politique au Pays basque », United Nation Research Institute for Social Development, Discussion Paper, janvier 1993

Cependant, les volontés d'autonomie du peuple catalan ne datent pas d'hier. Le contexte actuel de crise économique a précipité les événements, provoquant la tenue d'élections anticipées ainsi qu'un référendum en 2014. L'identité catalane est depuis très longtemps, revendiquée.

2.2. Petit retour sur l'histoire de la Catalogne

Le 11 septembre 1714 est un moment important dans l'histoire catalane. Cette date représente la chute de Barcelone face aux troupes bourbonnes. En effet, Charles II meurt en 1700 sans donner de successeur. Dès lors, deux clans s'affrontent pour le pouvoir durant la guerre de succession. D'une part, les Bourbons partisans de Philippe d'Anjou et d'autre part les Austrophiles soutenant Charles VI, s'affrontèrent dans une guerre qui dura 14 ans. Barcelone, défendant le candidat autrichien, céda le 11 septembre 1714 face à l'armée adverse. Philippe d'Anjou monta sur le trône et abolit les institutions catalanes en place, élaborant un État central, à l'image du modèle français. Cet événement est souvent montré du doigt par les nationalistes catalans comme étant l'origine de l'oppression catalane. Curieusement, cette date (11/09) a été choisie pour représenter la fête nationale catalane.

2.3. Historiquement autonome

La Catalogne bénéficie d'une identité culturelle très marquée historiquement. Depuis très longtemps, cette région prône une certaine autonomie et met en avant sa volonté de plus d'indépendance. En 1931, durant l'établissement de la seconde république espagnole, les nationalistes catalans ont fait entendre leur voix. En effet, le statut d'autonomie fut longuement discuté dans les statuts de Núria. Le gouvernement catalan, fut restauré et pris le nom catalan de « generalitat ». Dans ces statuts, cette région jouissait d'une autonomie au sein de l'État espagnol³³. La langue catalane ainsi que le système éducatif furent mis en avant³⁴. Auparavant, le catalan était exclusivement utilisé dans la sphère privée et familial et n'était presque pas normalisé ni codifié³⁵. Au début du XXème siècle, cette langue connut une recrudescence et s'est de plus en plus institutionnalisée. La reconnaissance de ces deux éléments (l'éducation et la langue) représente une avancée dans l'établissement de la nation catalane.

³³ Estatuto de autonomía de Cataluña 1932 artículo 1 :

<http://www.tufs.ac.jp/ts/personal/hirotate/documentacion/autonomiacatalunya/Estatuto%20de%20autonomia%20de%20Cataluna%201932.pdf>

³⁴ Tornafoch Yuste (Xavier) , « Los debates del estatuto de autonomía de Cataluña en las Cortes republicanas (Mayo agosto de 1932) ». El idioma catalán y el sistema escolar, Universitat Autònoma de Barcelona

³⁵ ibid

Cependant, la dictature espagnole (1939–1977) anéanti les avancées et les droits obtenus lors de l'établissement de la seconde république. Bien que, durant la guerre civile espagnole (1936–1939), les Catalans opposèrent une forte résistance aux phalangistes du général Franco. Ils tombèrent en février 1939 sous le régime du generalísimo. Les vingt premières années de cette dictature furent particulièrement sanglantes. Selon les données de la Generalitat, 3.585 opposants au régime de Franco ont été assassinés, sans compter les milliers de déportés et condamnés aux travaux forcés³⁶.

«España una» était une des devises préférées du dictateur. Cette expression démontre la volonté d'unité du régime. Toutes formes de régionalisme et de différenciation furent proscrites. L'autonomie politique dont bénéficiait la Catalogne fut abolie. On observa une tentative d'annihilation de la culture catalane et la dictature tenta d'espagnoliser la totalité du territoire³⁷. Il fut interdit de parler le catalan et toutes les institutions catalanes furent dissoutes. Certains vont jusqu'à parler de génocide culturel³⁸, tant la volonté d'extermination de la culture et de la langue catalane semblait élevée.

Durant cette période dictatoriale, des mouvements nationalistes régionaux ont essayé de faire valoir leur identité, dans l'illégalité. Plusieurs organisations virent le jour, pour lutter contre le régime dictatorial en place en Espagne. C'est dans les années 50 que se manifestent en Catalogne les premiers mouvements contre la dictature. Des associations comme l'Associació Democràtica Popular de Catalunya (socialiste) se mirent en place.

La mort de Franco en 1975 est un tournant important dans l'histoire de la démocratie espagnole. En effet, le général avait assuré sa succession en plaçant à la tête de l'Espagne le roi Juan Carlos 1^{er}, petit fils d'Alfonso XIII, roi exilé à l'annonce de la deuxième république. A la mort du dictateur, un grand sentiment d'incertitude s'empara de la population espagnole. Personne ne connaissait ce roi discret, désigné par le dictateur pour lui succéder. Certains le surnommait le « pantin de Franco » ou encore « Juan Carlos le bref » estimant qu'il ne resterait pas longtemps sur le trône. Beaucoup d'espagnols craignaient la mort du dictateur car personne ne savait ce que le futur allait leur réserver (guerre civile ? autre régime dictatorial ?).

³⁶ «El franquismo en Cataluña», generalitat de Catalunya : <http://www20.gencat.cat/portal/site/culturacatalana/>

³⁷«La persecución de la lengua catalana», El primer franquismo en Manresa en un clic (1939–1959) : http://www.memoria.cat/franquisme/es/content/la-persecucion-de-la-lengua-catalana#text_introduccion

³⁸ Lores (Jaime) « La guerre civile en Catalogne »

Dans son premier discours devant les « Cortes franquistas³⁹ », le roi Juan Carlos insista singulièrement sur « les particularités régionales comme expression de la diversité des peuples »⁴⁰. En effet, le roi était sur le point d'amorcer le tournant vers la liberté et la démocratie constitutionnelle. Seulement un an après la mort de Franco, la loi de réformes politiques (Ley de reforma política) fut promulguée, légalisant les syndicats et les partis politiques. Juan Carlos joua un rôle crucial dans la reconnaissance des particularismes en Espagne. Il a permis le rétablissement de la démocratie et le respect des libertés et des identités culturelles au sein de l'Espagne.

Durant la transition démocratique espagnole, le pays passa d'un État unitaire à un État décentralisé impliquant un transfert de compétences de l'État central aux communautés. La Catalogne obtint le statut de « communauté historique ». En effet, cette communauté, ainsi que le Pays basque et la Galicie ont bénéficié, durant la Deuxième République (1932) de statuts particuliers se différenciant du reste de l'Espagne. Deux types d'accession à l'autonomie furent mis en place « la voie rapide, la voie lente ». Ces trois communautés ont donc pu accéder au statut de communauté autonome, relativement rapidement par rapport aux autres, et ont obtenu un statut plus élaboré que les autres, dans le but de répondre aux aspirations identitaires, rendues illégales durant la période de dictature⁴¹. Ce statut leur permet de bénéficier d'un gouvernement, d'un parlement, d'une administration, etc.

Certains disent que depuis la fin du franquisme, le nationalisme en Espagne a perdu de sa ferveur⁴². En effet, beaucoup de mouvements nationalistes régionaux se sont créés ou ont pris de l'ampleur durant la période dictatorial, pour revendiquer leurs droits et leur identité. Cependant, dans certaines régions d'Espagne comme la Catalogne, on observe une montée en puissance de ce phénomène, encouragé par un contexte économique particulièrement difficile. Cette région d'Espagne revendique depuis très longtemps une certaine autonomie. L'établissement de la seconde République espagnole, avec le traité de Núria, lui avait déjà octroyé un certain degré d'indépendance. La dictature du général Franco a mis à mal ces avancées. Bien que l'identité catalane fût reniée pendant cette période difficile par le gouvernement central, le sentiment d'appartenance à cette région n'a jamais baissé. On le voit aujourd'hui, cette région prône l'autodétermination de son peuple, et certains partis politiques espèrent acquérir un peu plus d'autonomie, voir l'indépendance.

³⁹ Institutions mises en place sous le régime dictatorial espagnol du général Franco (1939–1975)

⁴⁰ *ibid*

⁴¹ Aparicio (Sonia), « Café para todos », *la España de las autonomías*:

http://www.elmundo.es/especiales/2005/06/espana/estatutos_autonomia/historia.html

⁴² Kellas (James), *Nationalist Politics in Europe*, Palgrave Macmillan, London, 2004

3. Conclusion

En ces moments de crise économique et financière, l'Union européenne se trouve confrontée à un nouveau défi. En effet, plusieurs régions, comme la Catalogne ou l'Ecosse, revendiquent l'indépendance, ou l'autodétermination. Cependant, ces volontés de plus d'autonomie participent à la fragmentation de l'Union européenne, alors même que cette institution prône une logique d'intégration.

Malgré un phénomène de mondialisation grandissant, de plus en plus de régions d'Europe manifestent une volonté de retour à une structure politique plus locale. Le développement de moyens de communication transnationaux ainsi les échanges qui en découlent ne permettent pas (encore ?) de mettre en place une citoyenneté globalisée. De plus, il existe une crainte de perte d'identité culturelle, alimentée par une crise économique mondiale particulièrement dévastatrice. Le principe de solidarité, chère à l'Union européenne, est mis à mal par les volontés indépendantistes qui participent au morcellement de l'UE.

Pour des raisons d'ordre politique, économique mais aussi historique, la Catalogne proposera à ses concitoyens un référendum sur l'autodétermination de leur communauté autonome en 2014. Cependant, si le « oui » l'emporte, il y aura beaucoup d'incertitudes. Quand est-il de l'adhésion (automatique) ou non de cette région à l'Union européenne ? Est-elle viable économiquement dans un espace de libre circulation et de concurrence ? Est-elle capable d'intégrer l'acquis communautaire ?

Si un tel cas de figure venait à se réaliser, cela représenterait un événement sans précédent dans l'histoire de l'Union européenne. Rendez-vous en 2014 pour connaître l'issue de ce scrutin.

Bibliographie

- Documents en français :

-Bertoncini (Yves), « La solidarité au sein de l'Union européenne : fondements politiques », Fenêtre sur l'Europe :

<http://www.fenetreeurope.com/php/page.php?section=chroniques&id=995>

-Bertoncini (Yves), « l'UE, la Catalogne et les indépendantismes régionaux », Notre Europe, Institut Jacques Delors : <http://www.notre-europe.eu/media/separatisme-bertoncini-ne-jdi-dec12.pdf>

-Cohn Bendit (Daniel), Verhofstadt (Guy), « Debout l'Europe », André Versailles éditeur, Bruxelles, 2012

-Guiliani (Jean-Dominique), « L'État-Nation dans la globalisation au XXIème siècle », http://www.jd-giuliani.eu/fr/article/cat-3/65_LEtat-nation-dans-la-globalisation-au-XXIeme-siecle.html

-Hermant (Daniel), « Editorial. Nationalismes et construction européenne », Cultures & Conflits, janvier 2003 : <http://conflits.revues.org/658>

- Maffesoli (Michel), « Société ou communauté. Tribalisme et sentiment d'appartenance », le 12 octobre 2007 : <http://corpsetculture.revues.org/520>

-Morel (Sandrine), Catalogne, « Le virage indépendantiste », Le Monde international, 16/11/2012 http://www.lemonde.fr/international/article/2012/11/16/catalogne-le-virage-independantiste_1791987_3210.html

-Ozden (Melik) et Golay (Christophe), « Le droit des peuples à l'autodétermination » Programme Droits Humains du Centre Europe - Tiers Monde (CETIM): <http://www.cetim.ch/fr/documents/bro12-auto-A41-fr.pdf>

-Lores (Jaime), « La guerre civile en Catalogne », opinion

- Siroën (Jean-Marc), « L'État-Nations survivra-il à la mondialisation? », Université Paris Dauphine : <http://www.dauphine.fr/siroen/epi.pdf>

-Tetart (Franck), « UE - Nationalismes régionaux : vers une fragmentation accrue de l'Europe ? », La revue géopolitique : <http://www.diploweb.com/UE-Nationalismes-regionaux-vers.html>

- Thibodeau (Marc), « Montée de fièvre indépendantiste en Europe », Alterinfo:
http://www.alterinfo.net/Montee-de-fievre-independantiste-en-Europe_a82598.html

-Wieviorka (Michel), « E.T.A. et la violence politique au Pays basque », United Nation Research Institute for Social Development, Discussion Paper, janvier 1993

-« Elargissement, les étapes pour adhérer », Tout l'Europe,
<http://www.touteleurope.eu/fr/actions/construction-europeenne/elargissement/presentation/les-etapes-pour-adherer.html>

-« La construction européenne à travers les Traités », Les principes fondateurs de l'Union, Europa : http://europa.eu/scadplus/constitution/objectives_fr.htm

-« La devise de l'UE », Europa : http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/motto/index_fr.htm

-« Le conflit chypriote, un conflit ancien », La documentation française, librairie du citoyen,
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/chypre/conflit-negociations.shtml>

-« Le principe de subsidiarité », Europa :
http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/lisbon_treaty/ai0017_fr.htm

- Documents en espagnol :

-Aparicio (Sonia), «Café para todos», la España de los autonomías,
http://www.elmundo.es/especiales/2005/06/espana/estatutos_autonomia/historia.html

-Noguer (Miguel), « El Parlamento catalán vuelve a tolerar expresiones como "España nos roba" », El País, 13/12/2011 :
http://ccaa.elpais.com/ccaa/2011/12/13/catalunya/1323777126_387684.html

- Tornafoch Yuste (Xavier) , Los debates del estatuto de autonomía de Cataluña en las Cortes republicanas (Mayo agosto de 1932). El idioma catalán y el sistema escolar, Universitat Autònoma de Barcelona :
<http://www.historia actual.org/Publicaciones/index.php/haol/article/view/42>

-« El franquismo en Cataluña », generalitat de Catalunya:
<http://www20.gencat.cat/portal/site/culturacatalana/>

-Estatuto de autonomía de Cataluña 1932 artículo 1:

<http://www.tufs.ac.jp/ts/personal/hirotate/documentacion/autonomia-catalunya/Estatuto%20de%20autonomia%20de%20Cataluna%201932.pdf>

- La persecución de la lengua catalana, El primer franquismo en Manresa en un clic (1939-1959) »: http://www.memoria.cat/franquisme/es/content/la-persecucion-de-la-lengua-catalana#text_introductor

- Documents en anglais :

-« Boston Tea Party », the coming of the American revolution 1764-1776, Massachusetts Historical Society: <http://www.masshist.org/revolution/teaparty.php>

-Kellas (James), « Nationalist Politics in Europe », Palgrave Macmillan, London, 2004